

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / La pauvreté a augmenté depuis 15 ans en France. **p.2** /
32 H : les exemples se multiplient ! **p.3** / Tract : « L'augmentation des salaires, c'est maintenant » **p.4** /

l'agenda



**Du 24 au 26
novembre 2021**

**Colloque
international
Chimie/Pétrole**



Réunions paritaires à venir

23/11 **Chimie : CPPNI**

24/11 **LBM : CPPNI**

24/11 **Fabrication pharma.
à façon : CPPNI**

25/11 **Chimie : Observatoire
des métiers**

26/11 **Pétrole : GPN CPPNI
sécurité**

02/12 **Industrie Pharma. :
CPNEIS**

06/12 **Officines : CPNE**

08/12 **Plasturgie : CPPNI**

09/12 **Industrie Pharma. :
CPPNI**

Droits et libertés

L'exercice d'un droit de retrait contesté et retenue sur salaire.

Depuis la crise sanitaire, la notion du droit de retrait, que peuvent exercer les salariés, a été mise sur le devant de la scène.

L'article L. 4131-1 du Code du travail permet l'exercice du droit de retrait du salarié qui considère qu'il existe un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Aucune sanction ne peut être retenue contre un salarié qui exerce son droit de retrait mais l'employeur peut être en désaccord sur le motif du danger grave et imminent énoncé par le salarié.

Si l'employeur décide d'une retenue sur salaire, c'est au salarié de saisir le juge du fond qui appréciera les motifs soutenus par le salarié.

Dans l'attente d'une décision, l'employeur peut opérer une retenue sur salaire. Cette situation est défavorable au salarié qui, face à une procédure au fond, peut être découragé d'exercer son droit de retrait. ■

Les chiffres

Orga et vie syndicale

Matériel syndical 2022

La Fédération a envoyé aux syndicats, déclarés dans CoGiTiel et à jour des versements aux structures via CoGéTise, les timbres syndicaux pour l'année 2022. Le nombre de planches envoyées a été calculé sur le nombre de FNI déclarés. En cas de problème, contactez la Fédération pour rectifier l'envoi, si nécessaire. Pour les syndicats qui ne sont pas à jour de leurs cotisations 2020, les timbres seront à récupérer à la Fédération après règlement.

Rappelons que, pour se revendiquer CGT, nos statuts disent qu'il faut être à jour de ses cotisations. ■

230 Mds

c'est la capitalisation
boursière de L'OREAL,
2^{ème} parmi les groupes
cotés au CAC 40 derrière
LVMH.

760 MILLIARDS

c'est le montant des exonérations de cotisations sociales dont les employeurs ont bénéficié entre 1992 et 2020 : 100 milliards d'euros n'ont jamais été compensés par l'État ! (source ACOSS).



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale



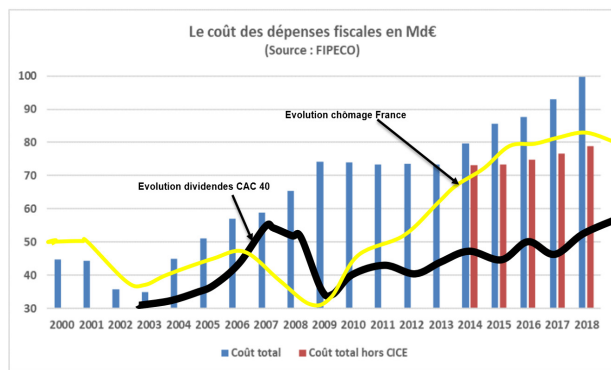
La pauvreté a augmenté depuis 15 ans en France

L'abandon des services publics dans nos territoires, la révolte des gilets jaunes, l'augmentation année après année du nombre de repas délivrés aux plus pauvres, le nombre sans cesse grandissant des sans-abris, sont des indicateurs de pauvreté, de paupérisation massive de la population de notre pays.

En effet, la misère dans notre pays est volontairement minimisée par des médias aux ordres des milliardaires, piliers du système capitaliste. Car la misère, la paupérisation va bien au-delà des 14,8 % de notre population, ce qui est déjà considérable.

Beaucoup survivent difficilement avec moins de 1 063 euros net par mois...une vraie misère, car appelle-t-on cela vivre ?

Les chiffres de l'INSEE donnent tous les éléments, encore faut-il une analyse honnête et sincère, couplés avec les données des impôts et de Pôle Emploi, on peut avoir une vision de la pauvreté dans notre pays et de son évolution. Premier élément de taille : l'augmentation des aides de l'État (CICE inclus) va de pair avec une augmentation du chômage, une augmentation des dividendes. Les entreprises, n'ayant aucune obligation de résultat, ne sont, ni plus ni moins, que des voleuses. L'argent public va engraisser les actionnaires. C'est du vol, du pillage.

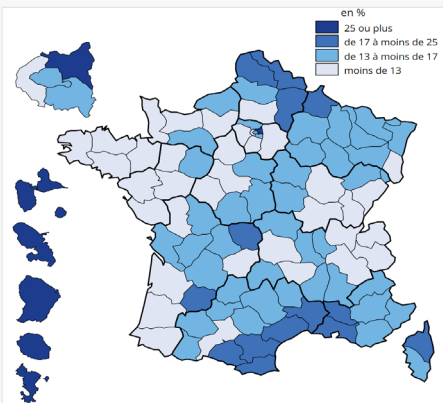


Source : rapport de la Cour des comptes de 2010 sur la situation et les perspectives des finances publiques ; projets de lois de finances de 2011 à 2018 ; dépenses fiscales au format du PLF pour 2018 ; FIPECO.

Sur l'ensemble des aides incluant les collectivités territoriales, on arrive à près de 200 milliards d'euros. Avec cet argent versé annuellement on pourrait créer près de 6 millions d'emplois. Ce qui correspond à la quasi-totalité des chômeurs inscrits à Pôle Emploi.

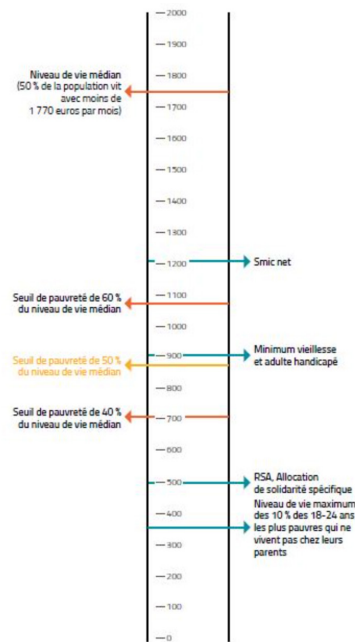
Des régions sont particulièrement touchées par la misère (Taux de pauvreté > 25 %) : le Nord Pas de Calais, le Lot et Garonne, la Creuse, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège, l'Aude, l'Hérault, le Gard, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, la Haute Corse.

Figure 3 - Taux de pauvreté par département en 2017



Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGPI-Cnaf-Cnav-CMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017 ; Guadeloupe, Guyane et Mayotte : Insee, Budget de famille 2017.

Ce taux de pauvreté s'analyse avec cette échelle de la pauvreté, reconstituée avec tous les éléments : 50 % de la population vit (ou survit) avec moins de 1 770 euros net par mois. Les jeunes sont particulièrement touchés. **Quelle honte pour notre pays dont la jeunesse est sacrifiée sur l'autel de la rentabilité capitaliste !**



Sources : Insee et organismes de protection sociale - Données 2018 pour les niveaux de vie et les seuils de pauvreté sauf le niveau de vie maximum des 10 % des jeunes les plus pauvres qui ne vivent pas chez leurs parents (donnée 2014). Données 2020 pour le smic et les minima sociaux.

Cette misère ne peut qu'augmenter tant le siphonage, par une part infime de la population des richesses produites s'accélère. Depuis 1996, le pouvoir d'achat a baissé de plus de 25 %... Et cela va encore plus s'accroître car aucune remise en cause populaire et massive ne s'est réellement manifestée.

Il est temps que notre peuple se rebelle, s'organise avec la CGT pour bâtir une société humaine, un autre modèle de société. Nous n'avons pas le choix à moins d'accepter de redevenir des esclaves soumis. La lutte pour les salaires fait partie de cette réaction sociale.

Pour sortir de cette spirale infernale, les salariés doivent agir et s'inscrire dans les

Journées d'Action auxquelles la FNIC-CGT appelle le 19 novembre, le 3 décembre et le 17 décembre.

Bousculons, invitons-nous dans le ronron médiatique des élections politiques . ■



32 H : LES EXEMPLES SE MULTIPLIENT, DÉMONSTRATION QUE C'EST POSSIBLE !

Depuis de nombreuses années, la CGT revendique la baisse du temps de travail, contre la montée du chômage, pour créer des emplois, mieux vivre et travailler mieux en conciliant, qualité du travail, santé et sécurité des travailleurs. La RTT, c'est l'occasion de penser l'organisation du travail différemment.

À contre-courant des partisans du «travailler plus», comme l'Institut Montaigne ou le Medef, pour qui, il faut rattraper le temps perdu pendant la pandémie, quelques entreprises françaises et étrangères, voire des pays, osent la semaine de 32h sans perte de salaire, convaincus que le modèle est bon pour la productivité et pour le bien-être des salariés :

- ★ Déjà en 1998, Bosch à Vénissieux a réduit le temps de travail de 39 à 32 heures, avec maintien des salaires et embauche immédiate de 40 personnes.
- ★ En 2020, la société LDLC à Lyon a instauré pour les 900 salariés la semaine de 32 heures payées 35, le tout sur 4 jours.
- ★ En 2022 en Espagne, des salariés vont travailler quatre jours par semaine au lieu de cinq. Le parti de gauche Más País a proposé de mener une expérimentation à grande échelle et le gouvernement a accepté.
- ★ Toujours en Espagne, la semaine de 4 jours est déjà une réalité pour l'entreprise Software Delsol, une société de 181 salariés basée dans le sud du pays. De 40 heures par semaine, le temps de travail est passé à 36 heures en hiver et 28 en été, avec l'embauche de 25 salariés.
- ★ En Nouvelle-Zélande, Unilever mène actuellement un essai d'un an en payant à ses 81 employés cinq jours de salaire pour une semaine de quatre jours.
- ★ En août 2019, les 2 300 employés de la filiale nipponne de Microsoft étaient passés à la semaine de quatre jours. La productivité a augmenté : le nombre de ventes de produits par salarié a augmenté de 40 %. Et sans surprise, ces derniers avaient plébiscité la mesure.
- ★ Depuis 2004, les salariés de la FNIC-CGT sont aux 32h sans baisse de salaire.

23 août 2021, dans Libération (qu'on ne peut pas qualifier de journal progressiste) on pouvait lire : « Jusqu'à présent, l'idée de la semaine de quatre jours a circulé sans être prise très au sérieux. Mais la pandémie, en repensant notre façon de travailler, pourrait bien lui donner un nouveau souffle... un passage généralisé à la semaine de quatre jours et aux 32 heures permettrait de créer 1,5 à 2 millions d'emplois, soit bien plus que le nombre d'emplois supplémentaires générés par les 35 heures. Alors, pourquoi ne pas étudier sérieusement cette possibilité ? »

Selon une étude d'Opinion Matters intitulée The Workforce View in Europe, 56 % des salariés européens déclarent qu'ils préféreraient travailler seulement quatre jours par semaine. Un rythme qu'ils considèrent comme pouvant être bénéfique pour l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle auquel les salariés tiennent de plus en plus.

La semaine de quatre jours a également un impact positif sur l'environnement, avec notamment la baisse du déplacement domicile/travail et la baisse des besoins en énergie. ■

En conclusion, la réduction du temps de travail permet de trouver un équilibre au quotidien entre la vie professionnelle et personnelle, elle permet de s'épanouir dans son milieu professionnel tout en dégageant du temps précieux pour encourager son développement personnel.

LA RTT C'EST AUSSI LA CLÉ POUR RÉDUIRE LE CHÔMAGE LA QUESTION DE QUELLE SOCIÉTÉ ON VEUT !



L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT !

Le 10 du mois, il reste en moyenne 55 euros pour les citoyennes et citoyens touchant moins de 2 000 €, selon un indicateur du pouvoir d'achat et cela va encore baisser, avec une inflation à + 2,6 % en octobre, selon l'INSEE. D'ailleurs, même le bourgeois Michel Edouard Leclerc pleurniche, sur les médias larbins du Capital, qu'elle sera pire en novembre, non pas qu'il ait peur que nous ne mangions pas à notre faim à cause du pouvoir d'achat qui est en chute libre, mais pour son porte monnaie qui va se remplir moins vite. S'il était vraiment inquiet, il aurait immédiatement augmenté les salaires de ceux dont il exploite la force de travail.

La Bourse de Paris, quant à elle, s'affole. Le monde capitaliste salive devant les profits avec l'envolée du CAC 40 qui vient d'exploser son record historique qui datait de 2 000 ! 51 milliards devraient être reversés en 2021 aux actionnaires parasites du système économique, et seulement pour les 40 plus grandes entreprises françaises. Combien pour la totalité ? Dans le même temps, la classe ouvrière se précarise, presque 15 % d'entre nous vit sous le seuil de pauvreté, on voit les étudiants faire la queue devant les banques alimentaires, les retraités se privent de tout, asphyxiés par les factures et la vie de plus en plus chère. Encore combien de temps devons-nous choisir entre le chauffage et la nourriture ? Et encore, pour ceux qui arrivent à maintenir un toit au-dessus de leur tête, le nombre de SDF ayant doublé depuis 2012 !

ALORS QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

Attendre les NAO, (Négociation Annuelle Obligatoire) qui ne sont que l'agenda patronal qui leur est imposé par la loi Auroux de 1982 mise à mal par la loi El-Khomri ? Une réunion chiffrée d'avance par nos patrons capitalistes qui redistribuent des miettes par rapport aux richesses que l'on crée ! Du temps en plus qui nous éloigne du terrain des travailleurs où il n'est question que du poids de nos chaînes, un asservissement de plus, isolés dans nos boîtes. De la poudre aux yeux face au pouvoir d'achat qui baisse, lui, à grande vitesse !

Attendre après un gouvernement soumis au grand Capital pour une augmentation des pensions de retraite ?

NON ! Il n'y a rien à attendre, ni du patronat, ni du gouvernement à sa botte.

LE SALAIRE N'EST-IL PAS LA SEULE MOTIVATION LE MATIN, QUAND NOUS ALLONS TRAVAILLER ?

Seule la lutte par la grève nous permettra d'arracher à la classe dominante de vraies augmentations de salaire, de vraies pensions et un SMIC à 2 000€ ! Et ceci n'est pas mendier, c'est réclamer notre dû. Les travailleurs produisent toutes les richesses, créent tous les profits. Eh bien, ces profits doivent être consacrés d'abord aux salaires, aux emplois et aux conditions de travail.

Les profits augmentent ?

Les salaires doivent augmenter encore plus !

Plusieurs Fédérations, dont la FNIC, ont déjà prévu des Journées d'Action. Celles-ci doivent converger, s'amplifier, la classe ouvrière doit retrouver sa fierté, faire des AG, arrêter immédiatement la machine à profits, occuper les sites de production et organiser la solidarité entre les travailleurs !

C'est le seul moyen que nous avons pour faire entendre nos revendications et obtenir des rémunérations à la hauteur de la richesse produite et enfin sortir de ce système de production basé sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme. ■

Toutes et tous en grève

**les 19 NOVEMBRE,
3 DÉCEMBRE
et 17 DÉCEMBRE !**